

PS®

LA SÉCURITÉ RENFORCÉE DES PERSONNES & DES BIENS



La gamme de verres feuilletés de sécurité **PS®** anti-vandalisme et retardateur d'effraction est composée de deux ou plusieurs verres simples, collés intimement par l'interposition de films de matière plastique (PVB).

Ils répondent aux exigences de protection des personnes et des biens de la norme EN 356 qui classe de façon croissante les produits de sécurité de 1 à 8. Deux dispositifs d'essai différents permettent de classer les produits. Le vandalisme est représenté par la chute de plusieurs billes d'acier de 4,11 kg. Les vitrages sont classés dans une catégorie donnée (P1A à P5A) s'ils ne sont pas traversés par la bille d'acier. L'effraction est représentée par des impacts de masse et de hache au moyen d'un mécanisme automatique décrit par la norme pour les classes P6B à P8B.

AVANTAGES

- Sécurité des personnes & des biens
- Résistance mécanique accrue
- Epaisseur & poids diminués
- Excellente qualité optique (extra-clair)
- Excellentes caractéristiques anti-UV
- Inaltérabilité, durabilité
- Usage intérieur ou extérieur
- Simple vitrage ou assemblé en vitrage isolant
- Options : isolation thermique, isolation acoustique, contrôle solaire, facilité d'entretien, protection incendie...
- Possibilité de films de couleur ou d'impression d'images sur film
- Disponible en plateau ou en mesure fixe

APPLICATIONS

- Résidentiel (maisons, immeubles)
- Non résidentiel (bureaux, locaux professionnels, magasins, bijouteries, musées, etc...)



CLASSIFICATION "ANTI-VANDALISME"

Classe	Hauteur de chute (m)	Energie (J)	Nombre d'impacts	Produits
P1A	1,5	60	3	33.2
P2A	3	120	3	44.2 / 55.2 / 66.2
P3A	6	240	3	444.4
P4A	9	360	3	PS 9 / PS 11 / PS 13
P5A	9	360	6	PS 100 / PS 100 VITRINE / PS 130

CLASSIFICATION "RETARD À L'EFFRACTION"

Classe	Nombre de coups de masse	Nombre de coups de hache	Total mini. de coups	Produits
P6B	12	19	31	PS HR15 / PS 150T
P7B	12	39	51	PS 220
P8B	12	59	71	PS 270 / PS 300

CONFORT

SÉCURITÉ

ARCHITECTURAL

SMART GLASS

RIOU
glass

VITRAGES HAUTES PERFORMANCES



CARACTÉRISTIQUES

Produit	Classification selon la norme EN 356	Ep. (mm)	Tolér. (mm)	Poids (kg/m ²)	Lumière		Énergie			FS (%)	Découpe	Dimensions maxi. (mm) ⁽¹⁾
					TL (%)	RL (%)	TE (%)	RE (%)	AE (%)			
PS 9	P4A	9,5	- 0,4	22	86	8	70	7	17	76	Table	4500 x 2520
PS 11	P4A	11,5	- 0,4	27	84	8	69	7	20	75	Table	4500 x 2520
PS 13	P4A	13,5	- 0,4	32	84	8	65	6	23	73	Table	4500 x 2520
PS 100	P5A	10,3	- 0,4	23	86	8	69	7	17	76	Table	4500 x 2520
PS 100 VITRINE	P5A	14,3	- 0,4	33	84	8	64	6	23	72	Table	4500 x 2520
PS 130	P5A	13	- 0,4	29	84	8	67	6	21	74	Table	4500 x 2520
PS HR15	P6B	15	- 0,4	34	84	8	64	6	24	71	Table	3650 x 2550
PS 150T	P6B	15	- 0,6	34	82	8	59	6	23	68	Scie	3650 x 2520
PS 220	P7B	22,6	- 0,6	50	80	7	51	6	33	62	Scie	3210 x 2400
PS 270	P8B	27	- 0,6	57	76	7	45	5	41	58	Scie	3210 x 2400
PS 300	P8B	30,8	- 0,6	67	76	7	41	5	44	55	Scie	3210 x 2400

(1) Pour des dimensions supérieures aux dimensions maximales indiquées, nous consulter.

Procès-verbaux sur simple demande. Ces produits bénéficient du marquage CE, et conformément à la réglementation des produits pour la construction (RPC), ils sont soumis à l'obligation de certification de niveau 1 (AoC).

EN SAVOIR + RECOMMANDATIONS EN FONCTION DE LA DESTINATION DU VITRAGE

Produit	PS 9	PS 11	PS 13	PS 100	PS 100 VITRINE	PS 130	PS HR15	PS 150T	PS 220	PS 270	PS 300
Classe EN 356	P4A	P4A	P4A	P5A	P5A	P5A	P6B	P6B	P7B	P8B	P8B
MAISONS & IMMEUBLES D'HABITATION (FENÊTRES, PORTES-FENÊTRES...) ⁽¹⁾											
Recommandations	M	M	M	N	N	N	1	1	2	3	3
LOCAUX D'ARTISANS & DE COMMERÇANTS (VITRINES, PORTES) ⁽²⁾											
Niveau de protection APSAD	I	■	■	■	■	■					
	II						■ ⁽³⁾	■ ⁽³⁾	■	■	■
	III ou IV						■ ⁽⁴⁾	■ ⁽⁴⁾	■ ⁽⁵⁾	■ ⁽⁵⁾	■ ⁽⁵⁾
LOCAUX DE BIJOUTIERS (VITRINES, PORTES) ⁽⁶⁾											
Niveau de protection APSAD	I (M ≤ 91 K€)			■	■	■					
	I (M > 91 K€) ou II ou III						■	■	■	■	■
BUREAUX (VITRINES, PORTES) & ERP ⁽⁷⁾											
Recommandations	Zone géo. 1 ou 2 et/ou V ≤ 76 K€	■	■	■	■	■					
	Zone géo. 3 à 6 et/ou V > 76 K€						■	■	■	■	■
ÉTABLISSEMENTS DE SUPERFICIE IMPORTANTE (ESI) ≤ 600 M² (GRANDS MAGASINS, ENTREPÔTS, LOCAUX INDUSTRIELS...)											
Recommandations	Vitrages de classe P4A à P8B. Choix déterminé en fonction des exigences particulières de l'assureur, de la présence de systèmes de protection complémentaire, de la zone géographique / environnement du local, et de la valeur / nature des biens à protéger.										

(1) M = Protection Minimale, rôle de dissuasion dans le cadre de tentatives de violation de domicile sans grande préméditation. N = Protection Normale, appartement en rez-de-chaussée ou maison de ville habité en permanence ayant peu d'objets de valeur à protéger. 1 = Protection Renforcée, habitation située en zone résidentielle. 2 = Haute Protection, construction isolée dans une zone à risque. 3 = Très Haute Protection, construction isolée dans une zone à risque, recelant des biens de valeur. (2) Les niveaux de protection sont définis par les assureurs et dépendent du type et de la valeur de la marchandise entreposée, ainsi que de la zone géographique où se situe l'établissement. Document de référence : Traité d'Assurance Vol APSAD et note d'information Prévention Vol 94/01 APSAD. (3) Vitrage classé P6B ou grille (grille extensible ou à enroulement placée derrière la devanture). (4) Vitrage classé P6B avec grille. (5) Vitrage classé P7B ou P8B sans grille avec accord de l'assureur. (6) Les niveaux de protection sont définis par les assureurs et dépendent de la valeur totale des marchandises assurées, ainsi que de la zone géographique où se situe l'établissement. Dans tous les cas, les assureurs exigent la présence d'une grille intérieure ou d'un rideau plein. Documents de référence : Police APSAD type « Global Bijoutier » et note d'information Prévention Vol 94/01 APSAD. M = Montant des précieux assurés. (7) Les zones géographiques sont déterminées par les assureurs. Pour les ERP, se reporter aux règles de prescription établies. V = Valeur du matériel et des marchandises.